

CONSEIL DE PRUD'HOMMES

20, Rue Léandre VAILLAT
Boîte Postale 253

74106 ANNEMASSE CEDEX

Téléphone: 04.50.38.39.32

Télécopie: 04.50.87.28.79

cph-annemasse@justice.fr

**RÉCÉPISSÉ DE DEMANDE
DEVANT LE CONSEIL DE PRUD'HOMMES**
(art. R 1452-2 du code du travail.)

Le,

le Greffier en Chef délivre à :

RG N°

SECTION



RÉFÉRENCES A RAPPELER



demandeur
ayant pour conseil:

Le récépissé de la demande qui a été déposée au greffe.

Une convocation sera adressée dans les meilleurs délais.

Cette convocation indiquera

- ⇒ **Le jour et l'heure de l'audience**
- ⇒ **L'indication de la section (s'il y a lieu)**
- ⇒ **Les dispositions des articles R.1453-1, R1453-2, 1454-10 & 1454-12 à 1454-18 du code du travail**